

Accord de Volvo Open Charge

- 1. Portée de l'Accord :** Conformément aux conditions générales du présent Accord, Volvo Truck Corporation, une société constituée conformément aux lois suédoises (« Volvo »), fournit le service de recharge décrit à l'article 2 ci-dessous (le « Service ») pour le ou les véhicules pour lesquels le Client choisit d'utiliser le Service.
- 2. Définition du Service :** Volvo fournit au Client les fonctionnalités incluses dans le Service de temps à autre, comprenant notamment les éléments suivants :
 - a) Localisation des stations de recharge connectées
 - b) Identification du Client aux stations de recharge connectées
 - c) Recharge avec possibilité de paiement auprès de Volvo
 - d) Informations sur les services fournis en lien avec les stations de recharge
- 3. Conclusion du présent Accord :** En activant une carte RFID ou un utilisateur pour le Service sur Volvo Connect, le Client accepte le présent Accord. Le Client est soumis à une condition préalable : il doit enregistrer son profil sur Volvo Connect et accepter les conditions générales appliquées à Volvo Connect, qui seront considérées comme faisant partie intégrante du présent Accord (y compris, mais sans s'y limiter, ses dispositions relatives à la législation en vigueur et à la résolution des litiges). Le Client est responsable de s'assurer que les informations le concernant enregistrées dans Volvo Connect sont toujours à jour et correctes.
- 4. Activation et utilisation du Service :** Volvo Connect comprend des instructions relatives à l'accès et à l'utilisation du Service. Le Client peut s'y abonner et l'activer de différentes manières, notamment en utilisant une carte RFID ou l'application Truck Charging (l'« Application ») Le Client doit contacter le concessionnaire Volvo Truck en cas d'échec de l'enregistrement ou de l'activation. Toutefois, si la carte RFID ne fonctionne pas à la station, l'administrateur de flotte nommé par le client dans Volvo Connect doit dans un premier temps vérifier l'activation de la carte dans Volvo Connect. L'administrateur de la flotte est autorisé à accorder l'accès aux utilisateurs.

L'authentification à la station de recharge peut être effectuée à l'aide de la carte RFID, de Volvo Connect ou de l'application.
- 5. Prix :** Le prix du Service est indiqué dans Volvo Connect et est mis à jour de temps à autre (la « Liste de prix »). Le nouveau prix est valable à compter de sa publication dans Volvo Connect. Des remises peuvent être proposées sous conditions.
- 6. Paiement :** Sauf accord contraire, le Client devra payer le Service au plus tard 30 jours après la date de facturation. En cas d'objection à une facture, le Client devra en informer Volvo par écrit par e-mail dans les soixante jours à compter de la date de la facture. En cas de retard de paiement, Volvo aura le droit d'exiger des intérêts conformément à la loi suédoise. Le paiement sera effectué auprès de la personne morale qui émet la facture.

- 7. Taxe sur Valeur Ajoutée :** Les prix indiqués ou mentionnés dans le présent Accord n'incluent pas la taxe sur la valeur ajoutée, sauf indication contraire, et le Client devra payer la TVA en plus du prix indiqué.
- 8. Portée géographique et fonctionnement du Service :** Volvo Connect précise quelles stations sont connectées au Service. Les bornes de recharge disponibles, leurs performances et d'autres fonctions changent de temps en temps. Il est conseillé au Client de toujours vérifier les stations qui sont actuellement connectées au Service et les fonctionnalités qu'elles proposent.
- 9. Stockage des cartes RFID :** La carte RFID doit être stockée en toute sécurité et le Client est tenu de la protéger, ainsi que toutes les fonctions d'autorisation personnelle qui y sont associées, en respectant les exigences de manipulation et d'utilisation de la carte RFID, conformément au présent Accord. En cas de perte de la carte RFID, ou de suspicion d'utilisation abusive ou non autorisée, le client doit immédiatement bloquer la carte sur Volvo Connect en accédant des cartes. Le blocage sera activé au plus tard dans un délai d'une journée à compter de la date à laquelle le Client a demandé le blocage de la carte.
- 10. Désactivation de la carte RFID** Le Client peut désactiver la Carte RFID à tout moment sur Volvo Connect. La désactivation prendra effet immédiatement lorsque le Client effectuera l'action sur Volvo Connect. La Carte RFID ne sera ensuite plus autorisée à accéder au Service.
- 11. Responsabilité de la carte RFID ou de l'utilisation de l'Application :** Le Client est responsable de tous les frais engagés avec la carte RFID ou l'utilisation de l'Application. Le Client est ainsi responsable du paiement de toute utilisation, même si elle est utilisée pour recharger des véhicules autres que celui du Client ou par une personne autre que le Client. Si une personne autre que le Client utilise la carte RFID ou l'Application, les actions de l'autre personne seront assimilées à un achat effectué par le Client. Une transaction non autorisée est une transaction effectuée sans le consentement du Client. Si une transaction non autorisée a été effectuée en raison de circonstances qui ne sont pas dues à une négligence grave de la part de Volvo, le client est responsable de l'intégralité de la transaction.
- 12. Utilisation des stations de recharge par le Client :** Le Client doit utiliser les stations de recharge couvertes par le Service, correctement et conformément aux instructions applicables (y compris, mais sans s'y limiter, celles émises par l'Opérateur de la borne de recharge). Le Client doit s'assurer que la station de recharge est adaptée et autorisée (par l'Opérateur de la borne de recharge) pour le véhicule à recharger. Le Client ne doit pas utiliser une station de recharge affichant un message d'erreur ou des défauts/dommages visibles. Le Client est

responsable de s'assurer que les véhicules ne bloquent pas l'utilisation de la station de recharge par d'autres personnes après la fin de la recharge.

- 13. Support :** Les fonctions de support disponibles pour le Service sont spécifiées sur Volvo Connect, plus particulièrement sur

volvoconnect.com/charge.

- 14. Durée et période de préavis :** Le présent Accord entre en vigueur à compter du jour où le Client active le Service comme indiqué ci-après. Volvo peut résilier l'Accord à tout moment en donnant au Client un préavis de 3 mois. Volvo peut, avec effet immédiat, résilier l'Accord ou suspendre le Service dans le cas où le Client viole une disposition importante de l'Accord (qui inclut, entre autres choses, le paiement du Prix du Service), à moins que le Client ne prenne des mesures correctives dans un délai de 15 jours après avoir reçu l'avis de l'infraction. Le Client peut résilier l'Accord en désactivant le Service dans Volvo Connect, auquel cas l'Accord sera résilié une fois le Service désactivé. Pour désactiver complètement le Service, le Client doit désactiver toutes les cartes/tous les utilisateurs répertoriés sur Volvo Connect.

- 15. Procédure après résiliation :** Toutes les dispositions qui, de par leur nature, seront applicables après la résiliation de l'Accord, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement des frais, demeureront en vigueur après la résiliation de l'Accord.

- 16. Avis :** Les avis de Volvo à l'intention du Client doivent être envoyés à l'adresse e-mail enregistrée par le Client dans Volvo Connect.

- 17. Données :** En acceptant les conditions d'utilisation de Volvo Connect, le Client a accepté la réglementation du traitement des données conformément aux conditions d'utilisation applicables au Service, notamment, que le l'Accord de gestion des données est applicable au Service. L'Accord de gestion des données est accepté par le Client lors de l'acceptation des conditions d'utilisation de Volvo Connect.

- 18. Responsabilité des stations de recharge :** Les stations de recharge disponibles pour fournir le Service sont exploitées par des Opérateurs de bornes de recharge. Volvo n'est donc pas responsable envers le Client de (i) la disponibilité, (ii) le fonctionnement et la maintenance des stations de recharge concernées ; (iii) fournir des informations précises sur les stations de recharge concernées, par ex. concernant la disponibilité, et (iv) que les stations de recharge correspondent aux attentes du Client en matière de capacité, de vitesse de recharge ou d'autres conditions, même si Volvo a procédé à une évaluation et noté les stations de recharge. Volvo n'est pas responsable de tout dommage, perte ou inconvénient subi par le client en raison d'une station de recharge hors service ou défectueuse.

19. Modifications de l'accord : Volvo a le droit de modifier les termes du présent Accord moyennant un préavis de trente (30) jours.

20. Considérations juridiques locales

Suède

Les dispositions de la Loi sur les services de paiement (2010:751) concernant les transactions non autorisées auxquelles il est possible de renoncer par accord conformément au chapitre 5a, article 8 ne s'appliquent pas dans la mesure où rien d'autre n'est indiqué dans les présentes conditions générales.